

ACCUEIL PERISCOLAIRE 2014/2015

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Le centre d'activités et la garderie sont des services municipaux ouverts aux enfants scolarisés à Cercottes de la première année de maternelle à la dernière année de classe élémentaire.

L'accueil périscolaire est un lieu d'échanges, d'écoute et d'apprentissages qui consiste à :

*Accueillir les enfants avant et après la classe

*Encadrer la pause méridienne

*Organiser et animer des ateliers éducatifs

Les ateliers organisés par les agents communaux sont facultatifs, l'enfant décide librement d'y participer ou pas.

Chaque enfant devra apporter son goûter.

Article 2

Le centre d'activités (le mercredi) et la garderie sont ouverts uniquement pendant les périodes scolaires.

Le centre d'activités est ouvert l'après-midi de 14 heures à 16 heures 30.

Horaires de la garderie :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7 heures 15 / 8 heures 20 et 16 heures 30 / 18 heures

Mercredi : 7 heures 15 / 8 heures 20 et 16 heures 30 / 17 heures 30

L'accueil ne fonctionne pas lorsque l'école est fermée (jours libérés, etc.)

Article 3 :

Les inscriptions doivent être faites obligatoirement un mois à l'avance afin de pouvoir organiser les futures activités avec les agents concernés.

Le paiement se fera à l'avance et, au plus tard, à la date indiquée sur le calendrier qui sera remis aux parents chaque mois. A défaut d'inscription et de paiement, l'enfant ne sera pas accepté.

Quelle que soit la durée de la présence de l'enfant au centre d'activités et/ou à la garderie, une participation financière est exigée. Le montant est fixé par le Conseil Municipal.

TARIFS :

La garderie : 1,80 € le matin ou le soir

Le centre d'activités : 6 € l'après-midi

Une réinscription a lieu à chaque rentrée scolaire.

Article 4 :

L'enfant est confié à la personne qui est notée sur la fiche d'inscription ; sinon une autorisation écrite des parents doit être présentée.

Lorsque l'enfant est confié à un mineur, la Municipalité se décharge de toute responsabilité.

Si aucune personne ne se présente à la fermeture du centre d'activités et/ou de la garderie, les mesures légales seront appliquées.

Article 5 :

Seuls les enfants couverts par une assurance peuvent être acceptés. L'attestation d'assurance est obligatoire et devra être fournie à l'inscription. Pour des raisons de sécurité, l'enfant ne sera pas accepté sur la structure sans cette attestation.

En cas d'accident, la famille sera aussitôt prévenue. Pour ce faire, il convient que les fiches d'inscriptions comportent **les numéros de téléphone précis et à jour.**

Les sapeurs pompiers seront appelés en cas de danger imminent ou si les parents ne peuvent être joints.

Article 6 :

En cas de comportement nuisible à la vie collective, l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement de ce service. Un courrier, en recommandé, sera adressé aux parents.

Article 7 :

Le fait d'inscrire un enfant à ce service implique l'acceptation du présent règlement.

Le Maire,

M. Martial SAVOURE-LEJEUNE

PERISCOLAIRE
FICHE DE LIAISON

L'ENFANT

Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
Classe : Nom de l'enseignant :
Téléphone :

PERE

Nom :
Prénom :
Adresse du domicile : (si différente de l'enfant)
Téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence : ☎ __ / __ / __ / __ / __ /

MERE

Nom :
Prénom :
Adresse du domicile : (si différente de l'enfant)
Téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence : ☎ __ / __ / __ / __ / __ /

Liste des personnes habilitées à venir chercher l'enfant (munies d'une pièce d'identité)

.....
.....
.....
.....

MEDECIN

Nom, numéro de téléphone et adresse du médecin traitant :
.....
.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (Responsable légal) autorise mon enfant
à participer aux activités du service périscolaire et accepte que toutes les photos prises
dans ce cadre puissent être diffusées (presse, infos Cercottes, ...).

Date :

Signature :

(Joindre impérativement une copie de l'attestation d'assurance pour la mairie)

Fiche de liaison à remettre **impérativement** en mairie avec le calendrier de septembre
avant le samedi 12 juillet 2014.

NOM DE L'ENFANT:

PRENOM :

CLASSE :

NOM DES PARENTS :

- Je soussigné (e) reconnais avoir pris connaissance du règlement du périscolaire,
- Je m'engage à respecter les délais de remise des calendriers et du paiement.

Date et signature